

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

Séance du 26 avril 1982

SITE PROTEGE : site classé de la forêt de FONTAINEBLEAU

OBJET : projet d'installation d'une station radioélectrique sur la Butte Montceau, commune de FONTAINEBLEAU

RAPPORTEUR : M. KUYPERS

Télédiffusion de France (TDF) a déposé un projet d'installation d'une station radioélectrique sur la Butte Montceau (commune de FONTAINEBLEAU) dans le site classé de la forêt de FONTAINEBLEAU.

L'installation est prévue sur le sommet non boisé de la butte qui abrite par ailleurs un château d'eau partiellement enterré ainsi qu'une station de pompage.

Elle comportera un petit bâtiment au pied d'une antenne redoutable de 45 mètres de hauteur et de forme "treillis" (structure tubulaire triangulaire de 2,20 mètres d'arête).

Pour le rapporteur, le bâtiment ne pose pas de problèmes sinon celui du principe : par contre, l'antenne sera très perceptible dans un rayon de 1 à 2 kms. Le choix d'une couleur claire et mate devra être recommandée.

A la demande de la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement et de M. de BERGEVIN, TDF a cherché d'autres possibilités d'implantations. Il s'est avéré que le lieu choisi, situé près du viaduc SNCF d'AVON, était le seul qui conviendrait pour bien desservir l'agglomération FONTAINEBLEAU-AVON ainsi que d'autres communes de la vallée de la Seine (le réémetteur existant ne desservant que très mal la seule ville de FONTAINEBLEAU).

Le rapporteur signale que cette installation permettra la disparition des grandes antennes individuelles qui défigurent AVON : il propose, faute de trouver une meilleure solution, un avis favorable.

Cette position est partagée par MM. DAGNAUD et PIAT ainsi que par les représentants de la commune.

A l'unanimité, la commission émet l'avis du rapporteur.

Le Président,



A. DELAMONTE